



Chalon sur Saône, le 19 novembre 2014

LETTRE OUVERTE

- *A mesdames et messieurs les Députés*
- *A messieurs les Sénateurs*

Mesdames, Messieurs les Députés et les Sénateurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance nos interrogations et nos incompréhensions quant à la refonte de la cartographie de l'éducation prioritaire. Plusieurs établissements de Chalon, Montceau et Mâcon sont en effet concernés.

Par ailleurs, la suppression de certains collèges de la carte de l'éducation prioritaire a pour conséquence l'exclusion des écoles de leur secteur. Or, si la mixité sociale a pu évoluer positivement dans certains collèges, certaines écoles concentrent toutes les difficultés socio-économiques et scolaires.

Ainsi une vision gestionnaire de bassin peut avoir des effets négatifs pour les quelques écoles concernées. Elle entre en contradiction avec la priorité au primaire prônée par la loi d'orientation mais également avec la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la période 2013-2015 signée par le ministre de l'éducation nationale, le ministre délégué à la ville et la ministre déléguée à la réussite éducative, le 7 octobre 2013.

Nous avons été informés, par le Rectorat de l'Académie de Dijon, que cette nouvelle carte aurait en particulier pour conséquence :

- la sortie prochaine du dispositif de plusieurs écoles de la ville de Chalon sur Saône (Groupes scolaires St Exupéry et Kergomard),
- et l'absence d'intégration au dispositif d'éducation prioritaire de plusieurs autres écoles (Groupes Scolaires Maurice Cortot et Anne Franck, écoles maternelles Aubépins Nord et Sud, écoles élémentaires Romain Roland et Jean Moulin, écoles Clair Logis, Pablo Neruda et Bourgogne Pierre Vaux), bien que ces écoles reçoivent des publics issus de quartiers jugés prioritaires par la politique de la ville, notamment, pour les écoles des Prés St Jean, suite à la fermeture du collège Jean Zay qui était pourtant estampillé ZEP.

Trois quartiers de Chalon sur Saône qui relèvent de la politique prioritaire de la ville: les Prés St Jean, les Aubépins et les quartiers Nord représentent une population de 9470 habitants qui est répertoriée comme "prioritaire" sur

Chalon. Numériquement, c'est la zone prioritaire la plus importante du département de Saône et Loire.

Comment est-il possible désormais que la plus grande zone prioritaire en population du département ne bénéficie que de deux écoles en éducation prioritaire (seulement 140 élèves sur environ 1500) ?

Comment justifier que des écoles au public prioritaire à la fois dans le cadre de la politique de la ville mais aussi dans celui de l'éducation prioritaire sortent du dispositif REP?

C'est pourquoi notre intersyndicale engage une pétition à l'adresse des parents et des personnels de l'éducation pour que la cartographie de l'éducation prioritaire corresponde aux besoins des populations concernées.

Il nous paraît indispensable d'apprécier l'intégration d'une population dans l'éducation prioritaire également à l'échelle de l'école, et au cas par cas. A ce propos, nous observons que des groupes de travail sont organisés dans l'Académie de Dijon pour statuer sur les écoles des collèges intégrant le dispositif. Il est donc possible de travailler à cette échelle. Nous demandons par conséquent à ce que les mêmes instances se penchent sur le cas de chaque école pouvant, au regard des indicateurs nationaux mais aussi dans un souci de cohérence entre la politique de la ville et celle de l'éducation nationale, intégrer le dispositif de l'éducation prioritaire indépendamment du collège auquel elles sont rattachées.

C'est pourquoi les enseignants des écoles concernées viennent d'attirer l'attention de la ministre sur cette question (voir pièce jointe). Voilà également pourquoi notre intersyndicale engage une pétition à l'adresse des parents, des personnels de l'éducation...pour que la cartographie de l'éducation prioritaire corresponde aux besoins réels des populations concernées.

Nous vous remercions d'attirer à votre tour l'attention de la ministre sur cette question.

Nous serons attentifs à vos réponses.

La Secrétaire Générale du SEUNSA 71, Sylvie DESCOMBES

Le Secrétaire Général du SNUIPP FSU, Vincent CASTAGNINO

La Secrétaire Générale du Snudi FO 71, Catherine MORICE

La Secrétaire Générale de CGT EDUC, Sandra GAUDILLERE